

LIMOGES MÉTROPOLE
—
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 17 avril 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1011 et L. 1022-10 ;
Vu la délibération n°15 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Portant délégation de signature à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur au sein du Pôle attractivité et développement économique ;

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux différents gérants adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant du territoire ;

CONSIDÉRANT que M. Frédéric FOURGNAUD assure les fonctions de Directeur du développement économique au sein du Pôle attractivité et développement économique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1022-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur du développement économique au sein du Pôle attractivité et développement économique pour la signature des documents suivants :

- Déclaration mensuelle et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction du développement économique ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations, certificats de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction du développement économique ;
- Brouillons de transmission de diverses pièces relatives à la Direction du développement économique ;
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subvention de la Direction du développement économique ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du développement économique, notamment aux engagements, règlementaires, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte équivalant.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.


Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Départ. développement et 1704-0026


ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Frédéric FOURGNAUD, Directeur au sein du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28154.pdf
(.pdf, 158,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER